

## État social actif... un cran plus loin...

Avec la dégressivité des allocations de chômage, la limitation dans le temps des allocations d'attente des jeunes et l'intensification des contrôles ONEM, **le pays s'engage un peu plus dans la chasse aux chômeurs**. Le secteur de l'alpha est au côté des travailleurs sans emploi qui subissent les effets de l'État social actif... Nombreux sont en effet ceux et celles qui ne veulent pas rester sans réagir...

**Automne 2003**, on s'en souviendra, le gouvernement Verhofstadt II convoquait, à peine installé, une Conférence nationale pour l'emploi. Il réunissait autour de lui patrons, syndicats, Régions et Communautés pour négocier le devenir du modèle social belge. Ce grand barnum n'a pas vraiment abouti, faute d'accord possible avec les syndicats. Cette conférence n'en a pas moins ouvert la voie à de grandes réformes : contrôle actif des chômeurs<sup>1</sup>, titres-services<sup>2</sup>, plans de diversité<sup>3</sup>, validation des compétences<sup>4</sup>... sans oublier l'allongement des fins de carrière visé par le Pacte des générations. Toutes ces mesures souscrivaient aux lignes directrices de l'État social actif prônées par l'Europe et visant à augmenter la participation au marché du travail de toutes les personnes en âge de travailler.

**Dix ans plus tard**, après le crash financier de 2008, la situation de l'emploi a empiré, le chômage atteint des sommets alarmants et les caisses de l'État sont désespérément vides. Il est toujours question de changer de modèle social, mais cette fois, au travers d'une grande réforme de l'État durement négociée. On ne voit pas encore vraiment comment elle va se concrétiser et sa mise en œuvre est déjà reportée à 2015!

Le gouvernement fédéral décide cependant d'accélérer le mouvement vers la mise en œuvre de l'État social actif, sans attendre la responsabilisation financière des Régions et la régionalisation des politiques d'activation du marché du travail. De nouvelles mesures sont prises, ou sont en passe de l'être. Elles s'inscrivent pour l'essentiel dans l'extension et l'intensification des réformes du chômage entreprises il y a 10 ans. Ainsi, la décision d'accroître la dégressivité progressive des allocations de chômage et de les limiter dans le temps pour les jeunes est censée inciter encore davantage les chômeurs à travailler. L'intensification des mesures de contrôle des chômeurs qui est annoncée dans les négociations engagées avec les Régions a, quant à elle, pour but de sanctionner plus vite et plus durement les travailleurs sans emploi qui ne font pas les efforts attendus pour sortir de l'inactivité, et d'en étendre l'application aux chômeurs âgés et aux travailleurs à temps partiel. FOREM, Actiris, Bruxelles Formation<sup>5</sup> sont mis à contribution pour accompagner et aider les chômeurs à s'orienter sur le marché du travail, se définir un plan d'action individuel, se former, rechercher activement un emploi.

La destruction d'emplois causée par la crise financière et les restrictions budgétaires qui privent les services de l'emploi de moyens d'action laissent perplexes quant aux effets supposés vertueux de ces mesures. Face à la masse grandissante de travailleurs sans emploi, les pouvoirs publics sont dans l'incapacité de proposer à chacun un emploi, une formation, voire même un accompagnement individuel digne de ce nom. Ces mesures donnent le sentiment bizarre d'une grande... agitation dans le vide.

1. Suivi individuel des chômeurs de longue durée par l'ONEM en vue d'évaluer leurs efforts de recherche d'emploi et de les sanctionner en cas d'efforts jugés insuffisants.

2. Subvention d'emplois de proximité par un mécanisme de chèques.

3. Élaboration au sein des entreprises et des administrations de plans d'action spécifiques, visant à lutter contre les discriminations à l'emploi (de genre, d'origine, d'âge, de handicap, d'orientation sexuelle...).

4. Certification publique des compétences professionnelles acquises par un travailleur en formation, au travail ou dans un contexte extrascolaire.

5. Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle.

Les acteurs de terrain sont bien placés pour le savoir puisque, depuis 10 ans, ils sont confrontés à la montée en puissance de ces politiques d'activation. Les associations d'alphabétisation et d'éducation populaire peuvent toutes témoigner des ravages de ces politiques sur les travailleurs sans emploi, qui s'adressent à elles, sans trop bien comprendre les injonctions de l'appareil d'État, qui stressent à l'idée de ne pas en faire assez et qui, au fond d'eux-mêmes, pensent qu'ils sont en défaut et qu'ils ont à subir l'opprobre collectif.

Les mouvements d'éducation populaire ne peuvent rester indifférents et doivent s'emparer de cette nouvelle question sociale du travail. Ils doivent non seulement dénoncer les effets désastreux sur le public populaire, aider les travailleurs les plus fragilisés à y faire face, mais surtout s'atteler à construire une réponse collective, avec les personnes concernées et le monde du travail, une réponse qui ouvre une voie de sortie alternative. Ce système social qu'on appelle « État social actif » semble, hélas, déjà bien ancré dans le compromis social belge. Même si la paix sociale est de moins en moins assurée, inutile de croire que le gouvernement fera marche arrière. Il faut donc en sortir par le haut, au travers de nouvelles conquêtes sociales.

Il est pour cela important de comprendre les multiples ressorts de ce vaste projet d'État social actif, dont l'activation des comportements de recherche d'emploi ne constitue qu'un aspect<sup>6</sup>.

**C'est d'abord et avant tout** la volonté de peser à la baisse sur la formation des salaires qui est en jeu. Il s'agit de mobiliser les réserves de main-d'œuvre inactives. De hautes instances internationales comme l'OCDE ne s'en cachent pas : le but premier est de forcer le retour au travail à n'importe quelles conditions et d'abaisser le filet de protection que constitue l'assurance-chômage contre l'emploi précaire et mal rémunéré. Rappelons-nous les motifs invoqués récemment pour accroître la dégressivité des allocations de chômage et l'argument des pièges à l'emploi : la perte de revenu doit contraindre au travail les chômeurs de longue durée.

**Le deuxième ressort** est encore salarial. Il réside dans les réductions de cotisations de sécurité sociale des groupes-cibles et dans la mobilisation des allocations sociales pour la création de nouveaux emplois, dont le but premier est la réduction du coût salarial pour les entreprises. Pensons à la panoplie des emplois subventionnés qui permettent aux employeurs de bénéficier d'une réduction ou d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale, accompagnée pour certains d'entre eux d'un subside salarial (Plan Activa, SINE, PTP, FPI, Article 60, Stage de transition...), sans oublier le *success story* des titres-services, qui permettent d'offrir massivement aux femmes chômeuses un travail de nettoyage pour lequel elles seraient « naturellement » prédisposées...

**Le troisième ressort** est plus insidieux et touche à cette volonté de « surveiller et punir » cette classe laborieuse inactive, qui échappe au contrôle social de l'entreprise et qui, au comble du scandale, est payée à ne rien faire ou plutôt à faire ce qu'elle veut<sup>7</sup>. Un véritable dispositif « panoptique »<sup>8</sup> est mis en place, reposant sur la responsabilisation individuelle des comportements et la traçabilité informatique des trajectoires individuelles. Tout travailleur sans emploi est désormais censé être vu et suivi dans toutes ses démarches de recherche et craint de devoir en rendre compte individuellement. Même si les dispositifs informatiques sont, finalement, assez inopérants, le chercheur d'emploi ne le sait pas et s'applique en conséquence à se conformer aux comportements attendus.

6. La réforme du revenu d'intégration sociale des CPAS participe du même projet.

7. Lire à ce propos : Bernard FRIOT, L'enjeu du salaire, La dispute, Travail et salariat, Paris, 2012.

8. « Qui permet de voir sans être vu ».

**La quatrième ressort** réside dans la mobilisation des collectivités locales, à défaut de pouvoir agir sur les grands secteurs d'emploi nationaux autrement que par la réduction structurelle du coût salarial (réductions ONSS et encadrement des salaires) : c'est l'apparition des maisons de l'emploi, des missions locales et autres services décentralisés. Ces dispositifs locaux s'attellent surtout à placer des travailleurs sans emploi dans l'économie locale et dans l'économie sociale, contribuant de la sorte à la formation de micromarchés locaux d'emplois subventionnés.

La prophétie de la formation tout au long de la vie **constitue également un des ressorts essentiels** de l'État social actif. Elle entre évidemment le plus directement en interaction avec les mouvements d'éducation populaire, qui revendiquent depuis toujours ce droit universel à l'éducation, pour tous, à tout moment de la vie, de l'alphabétisation à l'université populaire. Mais la formation apparaît un peu, dans la panoplie des politiques de l'emploi, comme « l'aspirine du chômeur ». À défaut de pouvoir trouver un emploi, il est toujours bon de se former, qu'importe où et comment : « Mon bon monsieur, ma bonne dame, comment pouvez-vous imaginer travailler sans savoir ni lire ni écrire. Prenez quelques cours et puis revenez me voir... » Ce vaste chantier de la formation n'en constitue pas moins un formidable levier pour construire des alternatives : c'est en formation que les travailleurs sans emploi peuvent renouer avec la solidarité collective et porter un regard critique sur leur situation individuelle. Si le champ de l'éducation et de la formation peut être perverti par les politiques d'activation, les acteurs de terrain de la formation ont à leur tour la formidable opportunité de subvertir le système, en s'assignant des objectifs d'éducation permanente.

Les voies de sortie sont bien là, à la portée des mouvements d'éducation populaire...

Cette fiche d'actualité est destinée aux militants en formation à l'École syndicale de Bruxelles, afin de les aider à mieux comprendre certaines questions d'actualité et leurs enjeux syndicaux. L'École syndicale de Bruxelles est une initiative de la Centrale culturelle bruxelloise (asbl) et de la FGTB de Bruxelles, avec l'appui du Centre d'Éducation populaire André Genot (CEPAG asbl) et du Service d'Éducation permanente du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

